

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt-sixième session du Comité pour les plantes
Genève (Suisse), 5 – 9 juin 2023

Annexes de la Convention

Questions de nomenclature

Flore

NOMENCLATURE POUR LES ÉBÈNES (*DIOSPYROS* SPP.)
(POPULATIONS DE MADAGASCAR)

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat, en consultation avec la spécialiste de la nomenclature botanique du Comité pour les plantes (Mme Ronell R. Klopper).
2. La résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP19) *Nomenclature normalisée* répertorie la référence taxonomique suivante pour *Diospyros* spp.: (populations de Madagascar, grands arbres) :

Lowry *et al.* 2022. Large tree species of *Diospyros* from Madagascar. *Catalogue of Plants of Madagascar*.

http://legacy.tropicos.org/ProjectWebPortal.aspx?pagename=Diospyros_LT&projectid=17.

Accessible à :

https://cites.org/sites/default/files/eng/prog/timber/Ebenaceae_Diospyros_spp_populations_of_Madagascar_052022.pdf

3. À sa 19e session (CoP19, Panama, 2022), la Conférence des Parties a adopté les décisions 19.281 et 19.282, *Nomenclature pour les Ébènes* (*Diospyros* spp.) (populations de Madagascar) comme suit :

À l'adresse du Secrétariat, en coopération étroite avec la spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes

19.281 Le Secrétariat, en coopération étroite avec la spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes :

- a) sous réserve de financements externes, commande l'élaboration d'une référence de nomenclature normalisée actualisée pour *Diospyros* spp. (populations de Madagascar), en tenant compte des éléments pertinents du paragraphe 8 de l'addendum au document PC25 Doc. 31 ; et
- b) rend compte au Comité pour les plantes de l'état d'avancement ou des résultats de ces travaux.

À l'adresse du Comité pour les plantes

19.282 Le Comité pour les plantes :

- a) examine les avancées ou résultats rapportés par le Secrétariat conformément à la décision 19.281 ; et
- b) fait des recommandations à la Conférence des Parties, s'il y a lieu.

Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la décision 19.281

4. Le Secrétariat a évalué à 80 000 USD le coût de l'élaboration de la référence de nomenclature normalisée actualisée de *Diospyros spp.* demandée au paragraphe a) de la décision 19.281 (voir également [Notification No. 2023/024](#)). Au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat revoyait cette estimation de manière à garantir une mise en œuvre efficace et en temps opportun de la décision 19.281 ; il fera une mise au point à ce sujet au cours de la présente réunion.
5. En parallèle, et en consultation avec la spécialiste de la nomenclature botanique, le Secrétariat a développé un projet de plan d'action pour une actualisation de la nomenclature normalisée de *Diospyros spp.* (populations de Madagascar), tel que présenté en annexe 1 du présent document.
6. Notant que le paragraphe a) de la décision 19.281 demande de tenir compte des éléments pertinents figurant au paragraphe 6 de l'addendum au document PC25 Doc. 31, ceux-ci ont été inclus dans l'annexe 2 du présent document à titre de référence pour la présente session.
7. En consultation avec la spécialiste de la nomenclature botanique, le Secrétariat pointe également les aspects suivants pertinents pour la rédaction d'une référence actualisée de la nomenclature de *Diospyros spp.* (populations de Madagascar)
 - a) La référence taxonomique pour *Diospyros spp.* (populations de Madagascar, espèces de grands arbres) est un téléchargement horodaté du *Catalogue of the Plants of Madagascar (Catalogue des plantes de Madagascar)* en ligne, daté du 16 mai 2022.
 - b) On estime qu'il y a environ 250 espèces de *Diospyros* à Madagascar. Cependant, la référence à la nomenclature dans la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP19) ne contient que les noms de 88 grandes espèces d'arbres (c'est-à-dire les espèces qui atteignent une hauteur de 20 m ou plus, ou celles dont le diamètre à hauteur de poitrine est de 20 cm ou plus) dont on sait ou dont on suppose qu'elles produisent du bois de valeur commerciale.
 - c) Les travaux de taxonomie sur les *Diospyros spp.* à Madagascar sont en cours et plusieurs nouvelles espèces ont été décrites récemment. D'autres modifications de la taxonomie et de la nomenclature des ébènes malgaches sont attendues.
 - d) Toute nouvelle référence, quand de nouvelles espèces sont ajoutées, devrait également prendre en considération le fait que si de nouvelles espèces d'arbres sont reconnues en tant que telles, toute adoption de la nouvelle référence devrait également être accompagnée d'une proposition d'amendement conformément au paragraphe 2 f) de la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP19).
 - e) La version actualisée des références peut prendre la forme d'un téléchargement horodaté à partir d'une base de données ou celle d'une publication officielle, comme dans le cas de la liste CITES pour les *Dalbergia*¹.
 - f) Le format utilisé pour la version actualisée de ces références doit être soigneusement étudié en fonction de l'évolution de la taxonomie et de la nomenclature découlant des recherches en cours sur ces plantes. Une publication officielle permettrait probablement de compiler des informations plus détaillées pour chaque espèce dans un format plus accessible (similaire à la liste CITES pour les *Dalbergia*) qu'un téléchargement horodaté à partir d'une base de données. Toutefois, bien qu'une liste de contrôle sous la forme d'une publication officielle soit préférable, il pourrait être plus facile et plus rentable de produire

¹ Accessible à : <https://www.kew.org/sites/default/files/2022-05/CITES%20Dalbergia%20Checklist%202022%20%28EN%29%20%28PDF%29.pdf>

des téléchargements actualisés et horodatés à partir du *Catalogue of the Plants of Madagascar* (Catalogue des plantes de Madagascar), au moins jusqu'à ce que la taxonomie du groupe se stabilise.

- g) Les partenaires potentiels pour collaborer à la production d'une référence normalisée actualisée pour *Diospyros spp.* (populations de Madagascar) comprennent le Missouri Botanical Garden (St. Louis, États-Unis d'Amérique) et le Muséum National d'Histoire Naturelle (Paris, France), ainsi que leurs collaborateurs à Madagascar. Ces institutions ont déjà mis en place un projet collaboratif de recherche sur les *Diospyros spp.* de Madagascar. Le *Catalogue of the Plants of Madagascar* (catalogue des plantes de Madagascar) en ligne est géré par le Missouri au sein de sa plateforme [TROPICOS](#). Ce groupe est donc bien placé pour produire une référence actualisée de nomenclature normalisée des *Diospyros spp.* (populations de Madagascar).
8. Les considérations ci-dessus ont été prises en compte dans le projet de plan d'action figurant à l'annexe 1 du présent document.

Recommandations

9. Le Comité pour les plantes est invité à :
- a) examiner les progrès réalisés concernant la mise en œuvre de la décision 19.281 ; et
 - b) contribuer au projet de plan d'action figurant à l'annexe 1 du présent document.

PROJET DE PLAN D'ACTION POUR UNE RÉFÉRENCE ACTUALISÉE DE NOMENCLATURE
NORMALISÉE
DE *DIOSPYROS* SPP. (POPULATIONS DE MADAGASCAR)

Activités

- a) **Activité 1** – Étude documentaire et consultation d'experts : en consultation et en collaboration avec des spécialistes de la taxonomie de *Diospyros* spp. :
- i) entreprendre une analyse documentaire en utilisant comme support principal le document PC26 Doc. 43.4 et ses annexes, en se concentrant plus particulièrement sur les références, les bases de données taxonomiques et les sources qui y sont citées ;
 - ii) Comparer les noms dans les sources évoquées au paragraphe ci-dessus et tenir compte de toute nouvelle information mise à disposition par des États de l'aire de répartition de *Diospyros* spp. ;
 - iii) Identifier toute divergence et les États de l'aire de répartition concernés ; et
 - iv) formuler des recommandations sur le format le plus approprié pour une référence actualisée de nomenclature normalisée des taxons, qu'il s'agisse d'une publication officielle ou d'un téléchargement horodaté d'une base de données en ligne.
- b) **Activité 2** – Élaborer et soumettre au Secrétariat, pour examen ultérieur par le Comité pour les plantes, un projet de « Liste CITES pour *Diospyros* spp. » comportant les éléments suivants :
- i) Section 1: Introduction
 - Contexte
 - Données et informations utilisées
 - Méthodologie du processus de révision
 - Comment utiliser la Liste CITES
 - Bibliographie
 - Clé des symboles et des codes de pays
 - ii) Section 2 : Présenter des listes complètes et classées par ordre alphabétique des
 - noms binomiaux scientifiques d'usage courant et binômes acceptés dont ils sont synonymes
 - binômes scientifiques acceptés, leurs synonymes respectifs et les États de l'aire de répartition dans lesquels ils sont présents
 - binômes scientifiques acceptés des espèces présentes dans chaque État de l'aire de répartition de *Diospyros* spp.
 - iii) Section 3 : Pour chaque espèce classée par ordre alphabétique, présenter les informations suivantes lorsqu'elles sont disponibles :
 - Nom de taxon valide
 - Synonyme(s)
 - Nom(s) commun(s) en anglais, français et espagnol [si disponible]
 - Forme de vie [par ex. arbres (T), arbustes (S)]
 - Hauteur maximale
 - Répartition
 - Types de végétation/d'habitat (si possible)
 - Inscription aux Annexes de la CITES (annotations incluses)
 - État de conservation (évaluations publiées ou préliminaires de la Liste rouge de l'UICN, selon le cas)
 - Commerce connu ou probabilité de présence dans le commerce
 - Utilisations connues
 - Connue pour être présente en horticulture ou reproduction artificielle
 - Ressources d'identification et illustrations (si disponibles)
 - Échantillons de référence connus (le cas échéant)

- c) **Activité 3** – À partir de ce qui précède et si cela est jugé pertinent, concevoir et mettre en place les critères et les conditions de l'actualisation de la référence de nomenclature à adapter sous forme de base de données en ligne.
- d) **Activité 4** – Élaborer une référence actualisée de nomenclature normalisée des *Diospyros spp.* (populations de Madagascar) en tenant compte des observations faites par le Comité pour les plantes.

PARAGRAPHE 8 DE L'ADDENDUM AU DOCUMENT PC25 DOC. 31

8. *Diospyros* spp. et *Dalbergia* spp. (populations de Madagascar) (PC25 Doc. 31, paragraphe 10 c)

À sa 17^e session, la Conférence des Parties a adopté une référence normalisée pour les populations de *Diospyros* de Madagascar et a chargé le Comité pour les plantes de continuer à soutenir la préparation et la mise à jour des listes adoptées, considérées comme des « travaux en cours ». Bien qu'il ait été décidé de se concentrer d'abord sur le genre *Dalbergia*, un examen du genre *Diospyros* et l'apport de commentaires sur cette liste et sur la manière dont sa mise à jour sera effectuée sont également nécessaires.

Nous n'avons pu identifier qu'une seule espèce inscrite à l'Annexe II n'étant plus reconnue par d'autres sources, à savoir *Diospyros laevis*, dont le synonyme est *D. squamosa* (Annexe II). Selon la Chine, il s'agit cependant toujours d'un nom accepté. Il pourrait donc être intéressant de réexaminer la nomenclature de ce genre à l'avenir. Il a néanmoins été souligné une nouvelle fois que la priorité accordée à cette question restait élevée, conformément à la recommandation émise lors de la 24^e session du Comité pour les plantes (2018), qui préconisait la préparation de listes annotées donnant la priorité aux espèces malgaches pour adoption par la Conférence des Parties (de préférence lors de sa 19^e session).

Une voie à suivre a été proposée sur la base des décisions et des discussions précédentes du Comité pour les plantes. On estime que près de 20 nouvelles espèces de *Diospyros* ont été ajoutées à la base de données CITES depuis l'adoption de la liste taxonomique préliminaire par la 17^e session de la Conférence des Parties. Avant l'adoption de la liste *Diospyros* par la CoP17, les consultations avec des experts de ces espèces ont montré que le projet *Catalogue of the Vascular Plants of Madagascar* (<http://www.tropicos.org/project/mada> - aujourd'hui connu sous le nom *Vascular Plants of Madagascar*) était considéré, du moins à ce moment-là, comme la référence la plus appropriée pour préparer les listes temporaires. De ce fait, une mesure provisoire a été suggérée, à savoir d'envisager le téléchargement de cette base de données actualisée pour remplacer le téléchargement de 2016, toujours utilisé à ce jour (*Catalogue of the Vascular Plants of Madagascar [CVPM] 2016. The genus Diospyros in Madagascar: a preliminary checklist for CITES Parties. Compiled by Missouri Botanical Garden, St. Louis, U.S.A. & Antananarivo, Madagascar*). Il est également recommandé de consulter le World Flora Online (<http://www.worldfloraonline.org>) et la littérature adoptée par ce projet. Enfin, il est proposé que toutes les espèces de *Diospyros* inscrites à l'Annexe II fassent l'objet d'un nouvel examen.